

**ANNEXE 2 : liste des types d'agro-équipements à portée environnementale au-delà de la norme minimale éligibles en fonction des zones**

NB : Les investissements éligibles concernent soit du matériel neuf soit des agro-équipements neufs qui peuvent s'adapter sur du matériel existant ou acheté d'occasion.

ENJEUX	TYPES DE MATERIEL	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	AGENCE DE L'EAU Rhône Méditerranée et Corse	CONSEIL REGIONAL PACA		FEADER	
					MajorationBIO		
REDUCTION DES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES	équipements (buses anti-dérives,...)	cf liste publiée au Bulletin Officiel du MEDD et du MAP et figurant en annexe 1 bis	Zones A B	non	non	Zones A B	
	dispositifs de traitement des eaux phytosanitaires	cf liste publiée au Bulletin Officiel du MEDD et du MAP et figurant en annexe 1 bis	Zones A B	Zone A actions collectives	non	Zones A B	
	Equipements sur le site de l'exploitation	aménagement de l'aire de lavage et de remplissage étanche avec système de récupération de débordements accidentels		Zones A B	Zone A actions collectives et uniquement si le dispositif de traitement figure au BO MEDD/MAP	non	Zones A B
		aménagement d'une paillasse stable pour préparer les bouillies, matériel de pesée, outils de dosage		Zones A B	non	non	Zones A B
		réserves d'eau issue de la récupération des eaux pluviales- réseau correspondant		Zones A B	oui actions collectives et en zone prioritaire du SDAGE (en cours de validation)	non	Zones A B
		potence, réserve d'eau surélevée		Zones A B	Zone A actions collectives et uniquement s'il y a une aire de lavage et si le dispositif de traitement figure au BO MEDD/MAP	non	Zones A B
		plateau de stockage avec bac de rétention pour le local phytosanitaire		Zones A B	non	Zone C	Zone ABC
		volu-compteur programmable non embarqué pour éviter les débordements de cuve		Zones A B	Zone A actions collectives et uniquement s'il y a une aire de lavage et si le dispositif de traitement figure au BO MEDD/MAP	non	Zones A B
		Matériel spécifique concernant le pulvérisateur	forfait de 3000 euro "kit environnement" en cas d'acquisition d'un pulvérisateur répondant à la norme EN 12761 et en substitution d'un équipement existant qui devra être réformé. Il comprend les dispositifs suivants : système anti-débordement sur l'appareil, les buses anti-dérives, les rampes équipées de systèmes anti-gouttes et la cuve de rinçage y compris le kit de rinçage ou automatisé. Les autres dispositifs de la présente liste peuvent s'ajouter au forfait sur la base d'un devis.		Zones A B	non	non
	Cuve de rinçage embarquée sur le pulvérisateur (ou sur le tracteur) avec kit de rinçage intérieur des cuves /kit d'automatisation de rinçage des cuves			Zones A B	Zone A actions collectives et uniquement s'il y a une aire de lavage et si le dispositif de traitement figure au BO MEDD/MAP	non	Zones A B
	système à injection directe des matières actives, système de circulation continue des bouillies			Zones A B	non	non	Zones A B
	Volucompteur programmable pour éviter le débordement des cuves			Zones A B	non	non	Zones A B
	Système anti-gouttes (à la rampe pour la régularité de la pulvérisation)			Zones A B	non	non	Zones A B
	Matériel de précision permettant de localiser le traitement			Zones A B	non	non	Zones A B
	matériel de précision permettant de réduire les doses de produits phytosanitaires (traitement face par face)			Zones A B	non	non	Zones A B
	panneaux récupérateurs de bouillies			Zones A B	non	non	Zones A B
	volucompteur programmable embarqué sur le pulvérisateur évitant le débordement des cuves			Zones A B	non	non	Zones A B
	système anti-goutte (à la rampe pour la régularité de la pulvérisation)			Zones A B	non	non	Zones A B
	système de confinement et de récupération des excédents de bouillie sur les appareils de traitement fixes			Zones A B	non	Zone C	Zone ABC
	Matériel de substitution		Matériel de lutte mécanique contre les adventices : bineuse, rotobèche, système spécifique de binage sur le rang, système de guidage automatisé pour bineuses, désherbineuse, herse étrille, pailleuse, matériel spécifique de binage inter-rang		Zones A B	Zone A actions collectives	Zone C
matériel de lutte thermique (échauffement létal,...) type bineuse à gaz, traitement vapeur				Zones A B	Zone A actions collectives	Zone C	Zone ABC
matériel de lutte contre les prédateurs ou permettant une lutte biologique : filets tissés anti-insectes, filets insectes proof et matériel associé			Zones A B	non	Zone C (à valider)	Zone ABC	
matériel d'éclaircissage mécanique (matériel de broyage, retrait de résidus,...) en vue d'éviter les contaminations par les prédateurs			Zones A B	non	non	Zones A B	
matériel spécifique pour l'implantation de couverts herbacés "entre rang" et des zones de compensation écologique			Zones A B	Zone A actions collectives	non	Zones A B	
matériel spécifique pour l'entretien par voie mécanique des couverts et de l'enherbement inter-rangs			Zones A B	Zone A actions collectives	non	Zones A B	
épampreuse mécanique			Zones A B	non	non	Zones A B	
système de pulvérisation mixte avec traitement sur le rang et travail mécanique de l'inter-culture			Zones A B	Zone A actions collectives	non	Zones A B	
implantation des haies composites non mono spécifiques et dispositifs végétalisés		Matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'œuvre associée pour l'implantation de haies et d'éléments arborés		Zones A B	Zone A actions collectives et en bordure de cours d'eau et de captage	non	Zones A B
		Outils d'aide à la décision	station météorologique, thermo-hygromètre, anémomètre (matériel embarqué ou non)	Zones A B	non	non	Zones A B

			Ministère de	AGENCE DE L'EAU Rhône	CONSEIL REGIONAL PACA		
REDUCTION DES POLLUTIONS PAR LES FERTILISANTS	Equipements visant à une meilleure répartition des apports	pesée embarquée des engrais	Zones A B	non	non		Zones A B
		pesée sur fourche, pompe doseuse	Zones A B	non	non		Zones A B
		matériel visant à une meilleure répartition (systèmes de débit proportionnel à l'avancement) et à moduler les apports	Zones A B	non	non		Zones A B
		système automatisé de préparation et de recyclage des solutions nutritives avec traçabilité pour les secteurs horticoles et maraichers.	Zones A B	Zone A actions collectives	non		Zones A B
		localisateurs d'engrais sur le rang (bineuse, semoir ou sur planche) et système de limiteur de bordure	Zones A B	non	non		Zones A B
	Outils d'aide à la décision	Acquisition d'outils d'aide à la décision (GPS - logiciel de fertilisation, logiciel lié à l'agriculture de précision, outil de pilotage de la fertilisation,...)	Zones A B	non	non		Zones A B
REDUCTION DE LA PRESSION DES PRELEVEMENTS SUR LA RESSOURCE EN EAU	Matériel de mesure en vue de l'amélioration des pratiques	Station météorologique, thermo hygromètres, anémomètres	non	oui actions collectives et en zone prioritaire du SDAGE (en cours de validation)	non		oui
		Appareils de mesures pour déterminer les besoins en eau (tensiomètres, capteurs sols, capteurs plantes, sondes capacitives)	non	oui actions collectives et en zone prioritaire du SDAGE (en cours de validation)	non		oui
		Logiciel de pilotage de l'irrigation avec pilotage automatisé	non	oui actions collectives et en zone prioritaire du SDAGE (en cours de validation)	non		oui
	Matériel spécifique économe en eau	Equipements de maîtrise des apports d'eau à la parcelle (régulation électronique, système brise-jet, vannes programmables pour automatisation des couvertures intégrales,...)	non	oui actions collectives et en zone prioritaire du SDAGE (en cours de validation)	non		oui
		Système d'arrosage maîtrisé pour le secteur horticole, arboricole, maraichage et viticole (système de goutte à goutte, rampes d'arrosage, gaines gouttes à gouttes, planteuse manuelle spécifique permettant de limiter l'arrosage à la plantation ...)	non	oui actions collectives et en zone prioritaire du SDAGE (en cours de validation)	A l'étude		oui
		système de régulation électronique pour l'irrigation	non	oui actions collectives et en zone prioritaire du SDAGE (en cours de validation)	non		oui
		système de collecte et de stockage en vue de la récupération des eaux pluviales et de leur utilisation	non	oui actions collectives et en zone prioritaire du SDAGE (en cours de validation)	non		oui
		Système de recyclage et de traitement (dégrilleur, décanteur, traitement biologique,...) des eaux de lavage utilisées pour certaines productions spécialisées	non	oui actions collectives et en zone prioritaire du SDAGE (en cours de validation)	Zone A B C	Zone A B C	oui
machines de lavage pour certaines productions économes en eau	non	non	non		?		
LUTTE CONTRE L'EROSION	Matériel spécifique pour l'implantation de couverts et de l'enherbement inter-cultures ou pour les zones de compensation écologique (les matériels de semi-direct ne sont pas éligibles)	matériel de semis d'un couvert végétal des sols dans une culture en place	Zones A B C	Zone A actions collectives	non		Zones A B C
		matériel de semis adaptés pour le semis de cultures intermédiaires dans un couvert végétal	Zones A B C	Zone A actions collectives	non		Zones A B C
		matériel spécifique pour l'entretien par voie mécanique des couverts et de l'enherbement inter-rangs	Zones A B C	Zone A actions collectives	non		Zones A B C
	Implantation des haies composites non mono spécifiques et dispositifs végétalisés	matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'œuvre associée pour l'implantation des haies et des dispositifs végétalisés	non	Zone A actions collectives	non		Zone A
REDUCTION DE LA POLLUTION PAR ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS	Déchets plastiques	enrouleurs récupération de plastiques et films organiques biodégradables agricoles compacteurs de déchets	non	non	Zones A B C	Zones A B C	Zones A B C
	Déchets organiques	broyeurs de déchets végétaux retourneurs d'andains traitement ou recyclage des effluents épandage des effluents à poste fixe	non	non	Zones A B C	Zones A B C	Zones A B C